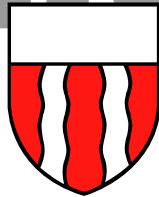


VILLE DE
Renens



PROCES - VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 24 mai 2018 à 20h00
À la Salle de Spectacles**

7^{ème} séance – 2017 / 2018

Séance du jeudi 24 mai 2018

Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 7^{ème} séance de la 2^{ème} année de notre législature 2016-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à la presse ainsi qu'aux personnes sur la tribune et tous les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques de la maison Sonomix pour la retransmission et la société Maxximum pour le son.

A ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télésexeau de l'agglomération lausannoise:

- *Le vendredi 25 mai 2018 à 20h00*
- *Le samedi 26 mai 2018 à 14h00*
- *Le dimanche 27 mai 2018 à 19h00*

56 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Maria Correia, Elodie Joliat, Milica Maksimovic, Angela Riccio et Simone Szenyan-Reymond ainsi que MM. François Delaquis, Philippe Hertig, Jean-François Jeanrichard, Fatmir Sadiku, Reza Safaï, Gökan Savci, Yoann Sengstag et Walter Siegrist

Sont absents: Mme Eveline Henry ainsi que MM. Yves Briaux, Anton Chatelan, Simon Favre, Mohamed Jribi, Antonio Lepore, Carlos Machado, João Mendes, Pascal Montemari, Francesco Munafo et Abdullah Tabib

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers, M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 avril 2018
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli & consorts intitulée: "Que fait la Commune en matière d'affichage?"

6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Election** du Bureau du Conseil communal pour l'année de législature 2018 – 2019
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} Vice-Président
 - c) du 2^{ème} Vice-Président
 - d) de deux scrutateurs
 - e) de deux scrutateurs suppléants
11. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 26-2018 – Château 17 - Une demande de crédit pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, la construction d'un nouveau bâtiment pour la garderie et UAPE "Le Tournesol" et le Jardin d'enfants de Florissant - Une demande pour la création progressive de 51 places d'accueil de la petite enfance à la garderie "Le Tournesol"
Présidence: PSR
 - Préavis N° 27-2018 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis - Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et chacun? Engagement d'un délégué aux activités physiques et au sport
Présidence: Fourmi rouge
12. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Richard Neal intitulé "Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain".
13. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 avril 2018

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil a reçu ce jour un courriel daté du 16 mai 2018 par lequel M. Cetin Sinaci, Conseiller communal PSR, a communiqué sa démission avec effet au 30 juin 2018.

"Par la présente je vous informe que je démissionne de ma mission de Conseiller communal à Renens. En effet, nous déménageons dans le village Bavois pour la mi-juillet..."

M. le Président informe que le Bureau du Conseil a reçu un courrier en date du 24 mai 2018 par lequel M. Yoann Sengstag, Conseil communal PLR, a communiqué sa démission avec effet immédiat.

"Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre, j'ai le regret de devoir quitter mes fonctions de conseiller communal. Effectivement, travaillant depuis quelques mois dans le Canton de Berne (La Neuveville) et préparant un futur déménagement, je ne peux plus être à la hauteur des tâches qui me sont demandées. J'ai eu beaucoup de plaisir à être parmi vous et c'est indéniablement à contrecœur que je prends une telle décision.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président remercie MM. Cetin Sinaci et Yoann Sengstag pour leur dévouement et informe qu'en vertu de l'article 66 de la LEDP,

- Le PSR doit présenter au Bureau électoral un nouveau candidat au plus tard le 02 août 2018,
- Le PLR doit présenter au Bureau électoral un nouveau candidat au plus tard le 28 juin 2018.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

❖ **ORPC-ROL**

Les statuts actuels de l'ORPC-ROL et le Règlement du Conseil Intercommunal (Assemblée régionale) datent de 2004. Le 21 mars 2007, le Conseiller d'Etat en charge de la Protection Civile a lancé le projet de modification de la Loi sur la Protection Civile. Un nouveau découpage territorial de la région lausannoise a été nécessaire et a débouché sur l'intégration, dès 2012, de la commune de Prilly dans l'ORPC-ROL, qui compte désormais les huit communes de l'Ouest lausannois. La Loi sur les Communes (LC) et la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ont été adaptées. En conséquence, ces diverses modifications mènent à une mise à jour majeure des statuts de l'Organisation ainsi que du Règlement du Conseil Intercommunal.

Conformément à l'article 113 LC, lors de la procédure de modification de statuts d'Association de communes, le bureau du Conseil communal doit procéder à la nomination d'une commission chargée de se déterminer sur le projet de statuts.

❖ **CISTEP**

En marge des travaux de rénovation totale de la STEP, les communes partenaires ont convenu de procéder à une analyse critique du mode de calcul de la répartition des charges annuelles. La clef de répartition s'en trouve alors modifiée, ce qui permet de prendre en compte l'état du séparatif dans les différentes communes. Par la même occasion, il semble utile d'étendre la convention à toutes les communes qui seront raccordées à la STEP de Vidy dès la fin des travaux et de considérer les extensions des bassins versants concernés. Ces nouvelles requêtes engagent dès lors un processus de modification de la convention.

Conformément à l'article 110 de la Loi sur les Communes (LC), lors de la procédure de modification d'une convention intercommunale, le Bureau du Conseil communal doit procéder à la nomination d'une commission, qui devra statuer sur le projet de convention.

❖ **Courrier:**

- En date du 16 mai 2018, j'ai reçu un courrier de M. Maurice Bruttin relatif à sa vive émotion et colère en découvrant la nouvelle construction à la rue de Verdeaux. Dans sa missive, M. Bruttin souhaiterait également que le Conseil communal révise le Règlement du plan d'extension approuvé il y a 71 ans.

Une copie de ce courrier peut être demandé à Mme la Secrétaire.

- Le Bureau du Conseil a reçu un courrier, daté du 18 mai 2018, l'informant qu'un acte d'accusation a été rendu le 18 mai 2018 suite au séquestre effectué par le Ministère public, au Bureau électoral de la Ville de Renens, en date du 15 mars 2016 de l'intégralité du matériel utilisé lors des élections communales du 28 février 2016."

❖ **Manifestations**

J'ai assisté aux manifestations suivantes:

- Le 28 avril 2018 à l'ouverture du 40^{ème} marché sur la Place du marché,
- Le 2 mai 2018 au palais de Beaulieu de Lausanne à la cérémonie de remise du prix PERL,
- Le 3 mai 2018 j'ai assisté à la visite du Conseil d'Etat dans le district de l'Ouest Lausannois,
- Le 15 mai 2018 au 111^{ème} concours cantonal de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers à Saint-Maurice où nos sapeurs-pompiers de Malley Prilly Renens ont été classé 2^{ème} au tonne-pompe, et leur chef a remporté le 1^{er} prix de la meilleur donnée des ordres - Encore toutes mes félicitations,
- Le 16 mai 2018 ici dans cette salle à la soirée d'accueil des nouvelles et nouveaux habitants tout en fêtant le 21'000ème habitant dans notre Commune.

❖ **Prochaine votation fédérale**

Je vous rappelle la votation fédérale du 10 juin 2018 avec 2 objets.

- 1) Initiative populaire du 1er décembre 2015 « pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale (Initiative Monnaie Pleine »*
- 2) Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent(LJAr)*

❖ **Repas**

Enfin je vous signale que vous avez tous sur votre table l'invitation au repas offert par la Municipalité qui suivra le prochain Conseil Communal. Je vous invite à le remplir et à le remettre encore ce soir à Mme Charlet.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir la réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli & consorts intitulée: "Que fait la Commune en matière d'affichage?" ainsi que le communiqué de la Municipalité du 9 mai 2018 sur ses activités du 16 avril au 9 mai 2018.

• **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité.

En complément des informations que nous vous avons transmis, vous dire que le rapport sur les motions/postulats en suspens sera vraisemblablement déposé lors de la prochaine séance du Conseil communal. Nous avons eu beaucoup d'activité comme vous avez pu le voir.

Vous dire également que Mme Anne Cherbuin était intervenue au sein de ce Conseil pour demander qu'une boîte aux lettres postales soit placée dans le quartier de La Croisée. La demande a été faite et la boîte a été installée.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**
Intervention relative au à la réponse de la Municipalité à l'interpellation intitulée "Que fait la Commune en matière d'affichage?"

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je remercie la Municipalité pour sa réponse très complète. Mais si l'affichage sauvage s'intensifie en période électorale, ce n'est de loin pas ce qui est le plus présent sur les années écoulées. D'autres types de propagandes sont présents chaque année. Il ne s'agit donc pas de se concentrer et d'être vigilant ou intransigeant que tous les cinq ans.

Finalement, je ne peux qu'abonder dans le sens de la Municipalité sur la protection des monuments et des sites "bâtiments communaux". C'est pourquoi il me paraît essentiel de rajouter dans le futur Règlement que non seulement toute apposition de procédés de réclame extérieur y est interdite mais également à l'intérieur des bâtiments communaux. Merci.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Intervention relative à l'interpellation de M. le Conseil communal Johnson Bastidas intitulée "Personne ne doit dormir dehors ni subir des contrôles "zélés" des policiers"

Chers Collègues,

Le 14 décembre 2017, une interpellation a été déposée par notre camarade Johnson Bastidas sur le contrôle policier. Elle demandait, entre autres, un rapport sur les opérations de contrôle effectuées chez nous. Une explication sur l'application des règles de déontologie par notre Police et une réflexion sur le logement des sans-abris.

Depuis, nous avons eu deux séances sans que l'on traite de ce sujet important et je suis étonnée que n'ayons pas reçu de réponse aujourd'hui.

Alors, je demande à la Municipalité, je sais qu'elle est en train de travailler là-dessus, mais quand est-ce que nous aurons une réponse à ces questions importantes?

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Mme Suzanne Sisto-Zoller, je souhaiterais vous rassurer, nos services ne sont évidemment pas restés sans rien faire. En effet, nous nous sommes, par deux fois, rendus au Sleep-In avec ma Collègue Karine Clerc et M. le Syndic Jean-François Clément.

Lors de la première séance, nous avons rencontré une vingtaine de migrants qui étaient accompagnés d'un traducteur afin de faciliter le dialogue. Cette séance a permis à chacun de pouvoir s'exprimer, de nous faire part de leurs problèmes.

Une deuxième séance a eu lieu également en présence de Mme Karine Clerc et de M. Jean-François Clément, accompagnés cette fois de M. Christian Hautle, représentant de PoOuest. Nous avons échangé avec les animateurs du Sleep-In afin de trouver les meilleures solutions sur la problématique du camping dans les jardins du Sleep-In.

Une séance regroupant les divers services Police, Voirie, Services sociaux aura lieu le 7 juin prochain. De plus, nous rencontrons régulièrement la Municipalité de Lausanne pour parler de ce sujet.

En ce qui concerne la réponse de PolOuest, celle-ci devrait nous parvenir prochainement. Elle permettra de nouer la gerbe et de pouvoir vous apporter une réponse écrite au mieux pour le Conseil communal de juin ou plus certainement pour celui du mois de septembre.

Je vous remercie.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**
Intervention relative à l'interpellation relative à la SCHR

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Le 1^{er} février 2018, j'ai déposé une interpellation pour une politique de logement active à Renens. Cette interpellation comportait plusieurs points, notamment ceux-ci:

- *La Municipalité estime-t-elle que "le Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre dégressive, et de logements à loyers modérés, construits ou réduits avec l'aide à la pierre linéaire du 19 août 2011" répond toujours à ses attentes et à la situation du marché du logement à Renens?*
- *L'instauration d'une aide individuelle au logement (AIL) comme l'ont déjà adopté une dizaine de communes vaudoises comme Prilly, Vevey et Yverdon ne résoudrait-elle pas la situation des familles qui sont à la limite pour habiter des logements subventionnés?*
- *La Municipalité envisage-t-elle de demander au Canton des compétences élargies pour son Office du logement comme la Loi le lui permettrait?*

Je vous remercie.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Merci M. Jeton Hoxha pour vos questions. La réponse à cette interpellation est faite. Elle est en cours de relecture et vous sera proposée au mois de juin.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Jonas Kocher**, Président de la Commission des finances

La commission s'est réunie le mardi 22 mai 2018 en séance ordinaire pour délibérer sur les incidences financières des préavis suivants:

Préavis N° 26-2018 – Château 17 - Une demande de crédit pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17

Les investissements nécessaires en lien avec la rénovation du bâtiment existant et à la construction d'un nouveau bâtiment au site Château 17 s'élèvent pour un montant net de CHF 8'557'600.- TTC. Ce montant comprend une réserve pour divers et imprévus de CHF 79'500.-.

Ce montant relatif à la rénovation et à la construction du site du Château 17 figure au plan des investissements 2017-2021 (2022-2026) adopté par la Municipalité le 25 septembre.

Le coût du capital pour le crédit net de CHF 8'557'600.- représente un coût de fonctionnement annuel moyen de CHF 325'648.15 la première année, de CHF 278'148.15 pour les 9 années suivantes et de CHF 246'074.65 pour les 20 années suivantes. A ceci s'ajoute une augmentation progressive des charges de fonctionnement estimées comme suit pour 2019 :

- *Frais de fonctionnement en lien avec les bâtiments : CHF 0.-*
- *Frais de fonctionnement en lien avec Le Tournesol : CHF 122'500.-*
- *Revenus en lien avec Le Tournesol : CHF 64'000.-*

Je vous invite à regarder la page 18 du préavis afin de voir l'évolution dans le temps.

La COFIN attend d'avoir plus d'informations concernant les questions autour de la fibre optique, notamment de savoir à qui elle appartient et s'il s'agit d'un coût de fonctionnement ou d'investissement, et espère que la Commission aura ces informations et réponses à rapporter à notre Conseil.

De plus, la COFIN demande à la Commission chargée d'étudier le préavis de discuter des raisons qui ont poussé la Municipalité à décider de construire un nouveau bâtiment uniquement, au lieu de construire un nouveau bâtiment et de garder l'annexe et de l'aménager afin d'augmenter le nombre de places. A noter que la COFIN regrette de ne pas avoir de chiffres sur la restauration de l'annexe.

- *C'est avec six (6) Oui et trois (3) abstentions que la COFIN accepte les incidences financières.*

Préavis N° 27-2018 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal François Delaguais

Concernant ce préavis, les charges induites sont pour 2018 de CHF 65'750.- et de CHF 103'500.- pour les années 2019 et suivantes. Ces frais correspondent à la création d'un nouveau poste et de quelques charges de secrétariat.

- *C'est avec sept (7) Oui et une (1) abstention que la COFIN accepte les incidences financières.*

En plus de ces deux préavis, la Municipalité nous a communiqué un dépassement de crédit concernant La Ferme des Tilleuls.

Le 15 septembre 2015, un rapport a été rendu à la Commission des finances afin de l'informer d'un dépassement de crédit de l'ordre de CHF 1 million vis-à-vis du montant initial de CHF 5'300'000.- prévu dans le préavis initial (N° 43-2013). Le détail de cette situation a, par la suite, fait l'objet d'une communication écrite au Conseil communal lors de sa séance du 8 octobre 2015.

Le Service CTC - Bâtiments - Domaines - Logement – Cultes nous a présenté un second dépassement de crédit lors de la séance du 22 mai 2018 pour un total de CHF 731'795.-. Sur ce montant, CHF 380'000.- sont alloués à la Ferme pour:

- *des travaux complémentaires de CHF 110'000.- qui correspondent au dallage dans le passage du rural; installation d'un éclairage dans le rural; complément de prises électriques et informatiques selon nouvelle destination des locaux; éclairage de l'établissement public; pose de portes coupe-feu supplémentaires et faux plafonds anti feu dans le rural; travaux divers: surveillance du site, stores intérieurs, nettoyage.*
- *des coûts relatifs au remplacement des fenêtres et volets de la façade sud et ouest de CHF 270'000.-.*

En effet, la section Monuments et Sites considère que la façade côté cour fait clairement partie d'un site protégé et classifié et nécessite ainsi une restitution la plus fidèle possible du bâtiment d'origine.

La Municipalité a pris acte et a pris la décision de changer les fenêtres. Cette décision a finalement abouti à l'octroi d'une subvention de la part de la Confédération, non prévue au départ, d'un montant de CHF 416'750.-.

Les derniers CHF 351'975.- concerne l'Annexe de la Ferme: dans le préavis N° 43-2013, il est prévu la réfection de l'enveloppe du bâtiment (façades, toiture, fenêtres) et des installations techniques.

En avril 2015, suite au renoncement du bureau mandaté pour le suivi des travaux, le mandat d'architecte a été repris par M. Decosterd, architecte à Lausanne.

Par la suite, les besoins des futurs utilisateurs ont été clarifiés, ce qui a permis de définir le programme des aménagements intérieurs et extérieurs.

Ce projet remanié engendre donc une plus-value de CHF 351'975.- par rapport au devis figurant dans le préavis.

Récapitulatif des coûts :

- *1^{er} dépassement de crédit selon rapport de la Cofin du 15 septembre 2015: CHF 1'000'000.-*
- *2^{ème} dépassement de crédit - Ferme - CHF 380'000.-*
- *2^{ème} dépassement de crédit - Annexe - CHF 351'795.-*

Subventions fédérales

– CHF 416'750.-

Total : CHF 1'315'045.-

La Municipalité reviendra vers vous avec un préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Jonas Kocher ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. Francesco Munafo étant excusé ce soir, M. le Président informe les membres de la CUAT de bien vouloir prendre note que la prochaine séance de la CUAT se tiendra le mardi 12 juin 2018 à 19h30 au CTC.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Richard Neal, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Richard Neal**, Président de la CRI

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Chers Collègues,

Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois
(M. François Delaquis)

Dans sa séance du 16 mai 2018, le Conseil intercommunal «Sécurité dans l'Ouest Lausannois» a pris les décisions suivantes :

- *A accepté le préavis N° 02/2018 octroyant un crédit complémentaire de CHF 158'096.95 pour financer en 2017: 4 postes en CDD (contrat de durée déterminée) afin d'effectuer des remplacements pour congé maternité ou maladie de longue durée et 1 poste d'assistante en communication dont le contrat a été prolongé d'une année.*

- A accepté les conclusions du préavis N° 03/2018 et par voie de conséquence les comptes 2017 de l'Association intercommunale «Sécurité dans l'Ouest Lausannois»
- A accepté les conclusions du préavis N° 04/2018 et par voie de conséquence la gestion 2017 de l'Association intercommunale «Sécurité dans l'Ouest Lausannois».

Il a également accepté un vœu de la Commission de gestion et exprimé ainsi sa volonté que le Comité de Direction poursuive ces actions visant à maintenir le niveau de sécurité par le biais d'une relation de proximité avec la population, les entreprises et les autres acteurs de la région, ceci de concert avec la police cantonale et les autres polices communales. Ce vœu fait suite au rapport très critique de la Cour des comptes sur l'organisation et le système de financement de la réforme policière introduite en 2012 et des discussions actuelles entre le Canton et l'association faîtière des polices municipales.

En sus de ce rapport, j'ai également reçu un rapport sur la Commission de gestion de l'ORPC. Celui-ci n'étant pas encore accepté par l'ORPC plénière, je vous le communiquerai lors de la prochaine séance du Conseil.

Je demanderai également à tous les membres de la CRI de se réunir en fin de séance afin de fixer une date de réunion avant le prochain Conseil communal.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Richard Neal ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Les membres du Conseil sont informés des changements suivants:

- Commission de gestion

- Parti socialiste

- M. Michele Scala remplace Mme Maria Correia, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.*

- Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire

- Parti socialiste

- M. Naïm Smakiqi remplace M. Michele Scala, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

10. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2018-2019

- a) du Président
- b) du 1^{er} vice-président
- c) du 2^{ème} vice-président
- d) de deux scrutateurs
- e) de deux scrutateurs suppléants

Pour les points a), b) et c), je vous rappelle l'art. 12, al.2 du Règlement du Conseil communal stipulant: "Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, le Président peut proposer une élection tacite. Si quelqu'un le demande, le Conseil vote sur cette proposition (cf. art. 91). En cas d'élection tacite, mention en est faite au procès-verbal. (Art. 11 et 23 LC)"

Un courriel a été envoyé aux Président-e-s de groupe leur rappelant la composition du Bureau du Conseil 2018-2019 selon les Convention de législature.

a) Election du Président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au groupe PSR

- **M. Richard Neal, PSR**

Le Parti socialiste de Renens propose la candidature de M. Oumar Niang comme Président du Conseil communal.

Oumar est actuellement 1^{er} vice-Président du Conseil communal et également vice-Président du Parti socialiste de Renens.

Durant les trois législatures au sein de notre Conseil, il a été membre de la Commission de naturalisation, de la Commission de Gestion, de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ainsi que la Commission Régionale et Intercommunale, il connaît donc bien le fonctionnement du Conseil communal.

Il travaille à Genève comme chargé de projets dans l'accompagnement psycho-social des personnes souffrant de maladies chroniques et des addictions.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Oumar Niang est élu Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2018-2019.

M. le Président félicite M. Oumar Niang pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **M. Oumar Niang, PSR**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

Je voudrais remercier ici le Conseil pour sa confiance. Par mon élection, je mesure ici le courage politique dont vous avez fait montre et espère être à la hauteur de vos attentes.

Je vous remercie.

b) Election du 1^{er} vice-président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au groupe PLR.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Monsieur le Président,

C'est effectivement au PLR de présenter un candidat à l'élection du 1^{er} vice-Président et qui de mieux de l'actuel 2^{ème} vice-Président, pour devenir vice-Président?

Je vous propose donc la candidature de M. Vito Vita et vous prie d'appuyer cette candidature.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

<p><u>M. Vito Vita</u> est élu 1^{er} vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2018-2019.</p>
--

M. le Président félicite M. Vito Vita pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

c) Election du 2^{ème} vice-président

Selon la convention de législature 2016-2021 cette fonction revient au groupe Les Verts.

- **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

*Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs, chères et chers Collègues,*

Enfant de Renens, il a fait toutes ses classes dans notre Ville. Aujourd'hui, il est à

quelques jours d'achever un Bachelor HEC à l'Université de Lausanne. Malgré son jeune âge, depuis quelques années déjà, il s'est engagé en politique afin de défendre des valeurs sociales, économiques durables et écologiques. Il est, par ailleurs, en passe de terminer son mandat de Président de la Commission des finances et est également le chef du groupe Les Verts.

Les Verts de Renens sont fiers de présenter au poste de 2^{ème} vice-président, Jonas Kocher et vous invite à soutenir sa candidature. Merci de votre attention.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, M. le Président propose de voter tacitement pour son élection.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

M. Jonas Kocher est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2018-2019.

M. le Président félicite M. Jonas Kocher pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

d) Election de deux scrutateurs

Selon la convention législature 2016-2021, cette fonction revient aux groupes UDC et Fourmi rouge

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de Mme Carole Castillo pour le groupe Fourmi rouge et la candidature de M. François Bertschy pour le groupe UDC.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à un vote tacite.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Carole Castillo et M. François Bertschy sont élus scrutateurs du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2018-2019

M. le Président félicite les scrutateurs pour leur élection.

e) Election de deux scrutateurs suppléants

Selon la convention législature 2016-2021, cette fonction revient aux groupes UDC et PSR.

M. le Président informe qu'il a reçu la candidature de M. Gérard Duperrex pour le groupe UDC et la candidature de Mme Muriel Rossel pour le PSR.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à un vote tacite.

Personne ne s'opposant au vote tacite,

Mme Muriel Rossel et M. Gérard Duperrex sont élus scrutateurs
suppléants du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année
2018-2019

M. le Président remercie et félicite les scrutateurs suppléants pour leur élection.

M. le Président remercie toutes les personnes qui ont accepté de prendre des fonctions au sein du Bureau du Conseil communal de la Ville de Renens et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction et rappelle aux membres du Bureau 2017-2018 et 2018-2019 que la séance de passation des pouvoirs aura lieu le jeudi 27 juin 2018 à 18h15 à la Buvette de la Salle de spectacles.

11. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 26-2018 – Château 17 - Une demande de crédit pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, la construction d'un nouveau bâtiment pour la garderie et UAPE "Le Tournesol" et le Jardin d'enfants de Florissant - Une demande pour la création progressive de 51 places d'accueil de la petite enfance à la garderie "Le Tournesol"**

Présidence: PSR

- **Préavis N° 27-2018 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis - Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et chacun? Engagement d'un délégué aux activités physiques et au sport**

Présidence: Fourmi rouge

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
Intervention relative au dépôt du préavis N° 27-2018

*Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,*

Je fais partie de la Commission des finances et, lors de l'étude du budget 2018, la Municipalité nous précisait que les demandes pour les postes de l'Administration avaient été limitées afin de sauvegarder notre autofinancement et informait, au sujet des demandes de ces nouveaux postes, que toutes les demandes n'ont pas pu être honorées. Seuls les besoins impératifs ont été réalisés afin de ne pas péjorer la marge d'autofinancement de notre Commune.

Nous savons que nous allons arriver dans des moments très difficiles, il y aura bientôt beaucoup moins de revenus avec l'introduction de la RIE III. Il a également été présenté à la Commission des finances un tableau faisant apparaître les dépenses sur lesquelles la Commune n'a pas de marge de manœuvre parce qu'il y a des liens avec d'autres communes. Néanmoins, sur les engagements, nous avons cette marge de manœuvre.

Aujourd'hui, il y a un postulat demandant des renseignements sur la politique du sport. La réponse: un délégué doit être engagé. Mais est-ce, comme cela, impératif, puisque six mois avant la Municipalité venait nous dire que seuls les engagements impératifs seront honorés?

Alors je me dis que je pourrais déposer un postulat en considérant que la lecture et la culture à Renens sont impératives. Qu'il faudrait "faire un petit coup", parce qu'il y a beaucoup de gens qui devront passer des auditions de naturalisation en sachant lire. Pour moi, la lecture et la culture sont aussi impératives que le sport dans une société. Donc, je dépose un postulat et la semaine d'après il est proposé la création d'un poste à 100%. Alors moi je suis contre ces réponses et je demande à la Commission ad-hoc de bien étudier ce préavis proposant un engagement dès l'acceptation du préavis. Je pense que la Commission doit bien réfléchir et dire: attendons déjà six mois pour se positionner parce que, quand même, on se pose la question quant à une augmentation d'impôts en début d'année. Si la Municipalité assume cela alors qu'elle annonce tout-de-suite qu'elle va augmenter les impôts pour pouvoir garantir le sport à tout le monde, la culture à tout le monde, etc...

Voilà, je suis un peu fâchée, mais je le dis.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**
Intervention relative au dépôt du préavis N° 27-2018

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Je ne peux qu'abonder dans le sens de Mme Nicole Haas-Torriani en me posant également la question. Je souhaiterais donc que la Commission chargée d'étudier ce préavis réfléchisse à la question de savoir pourquoi ce poste-là est indispensable.

En me penchant un petit peu sur ce que la Commune fait dans tous les Services, il me semble qu'ils pourraient, tous, eux aussi réclamer un délégué. J'ai observé que le service Enfance – cohésion sociale s'occupe d'un nombre considérable d'associations sociales, au même titre que le Service Culture - Jeunesse - Affaires scolaires - Sport s'occupe de sociétés sportives; donc pourquoi Enfance et Cohésion sociale n'aurait pas également son délégué? Pourquoi est-ce qu'il n'y aurait pas un délégué au "Culte" afin de soutenir toutes les communautés? Et j'en passe... Donc je me pose la question quant à la pertinence d'un tel poste et pourquoi un tel poste dans ce service. Merci beaucoup.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**
Intervention relative au dépôt du préavis N° 27-2018

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,*

Une fois n'est pas coutume, je suis complètement d'accord avec mes deux préopinants. Nous pouvons nous demander également comment cela se fait que ce Service qui finalement diminue de plus en plus ses prestations, il n'y a, par exemple, plus qu'un week-end de La Piazzetta, a besoin de plus en plus de personnel? Je me réjouis d'avoir toutes ces explications lors de la commission. Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je vois que ce préavis soulève beaucoup d'interrogations. Il sera donc débattu largement durant le temps prévu.

Par rapport à ce qui vient d'être dit, je souhaiterais préciser que ce poste de délégué aux activités physiques et au sport avait été amené par Mme Myriam Romano-Malagrifa déjà lors de l'étude du budget 2018 et que dans les arbitrages, fait sur les postes qui étaient jugés absolument nécessaires, celui-ci avait été mis en seconde ligne et disant que nous le présenterons au Conseil communal pour avoir votre aval. De plus, ce préavis ne serait pas là s'il n'avait pas eu le soutien de la Municipalité. Nous le portons collectivement en ayant dit que, dans le cadre de finances et peu plus délicates, nous viendrions avec un projet devant vous. Je vois qu'il y a des lignes qui s'expriment déjà assez fermement, nous pourrions en débattre.

Enfin, dire aussi que nous n'opposons pas l'activité physique et la culture; ils sont absolument indispensables. Nos aînés nous le disent aussi, une vie en santé c'est à la fois du lien social, de la culture et de l'activité. Ce sont aussi des thèmes qui sont traités au travers d'un tel préavis.

Nous aurons une séance ou deux, nous prendrons le temps qu'il faudra pour que l'on soit tous absolument clairs sur l'enjeu de ce préavis qui est porté par la Municipalité. Mme Nicole Haas-Torriani, l'engagement d'un délégué n'est pas nouveau, nous avons imaginé venir avec un préavis déjà lorsque nous avons réalisé le budget 2018. Merci pour votre attention.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président communique que:

- Le préavis N° 26-2018 sera présidé par M. François Delaquis du groupe PSR
- Le préavis N° 27-2018 sera présidé par M. Vincent Keller du groupe Fourmi rouge.

12. Motions, postulats et interpellations

- **M. Richard Neal, PSR**

Développement du postulat intitulé "Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain"

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 15 mai 2018 et a été déclaré "recevable".

L'espace public devrait, par définition, appartenir à toutes et tous. Malheureusement, dans les faits, il est investi de manière très différente par les femmes et par les hommes au quotidien. Des études ont démontré que l'espace public appartient prioritairement aux hommes et que les femmes s'y sentent moins à l'aise. [1] Chacun est en mesure d'observer que les femmes se tiennent rarement dans la rue, si l'on excepte les jardins publics où elles sont le plus souvent accompagnées de jeunes enfants. Les motifs de cette répartition inéquitable de l'espace public sont multiples et historiques. Des études expriment aujourd'hui que certains partis pris du développement de l'espace urbain «durable» conduiraient à renforcer ces comportements. [2] Sans remettre en question les évolutions de la commune d'aujourd'hui, il est indispensable de prendre en compte les préoccupations des femmes dans les aménagements de l'espace public.

Des améliorations notables sur un sujet aussi complexe nécessiteront des évolutions éducatives, culturelles, sociales qui prendront malheureusement leur temps et ne sont pas exclusivement du ressort communal. Ceci étant, nous proposons que notre commune apporte sa pierre à l'édifice et se penche sur la problématique de l'occupation de son espace urbain de la façon la plus simple: en demandant leur avis aux femmes elles-mêmes, dans une approche concrète et participative, sur le terrain.

Le concept de «marche exploratoire [3]» a été développé au Canada à la fin du siècle dernier et repris dans différentes villes de France dans les années 2000. Il s'agit de réaliser des diagnostics en arpentant les rues des quartiers pour observer le terrain. Cette action permet de faire des critiques sur le secteur, d'identifier des obstacles à la mobilité et à la sécurité des habitants, mais également de révéler des aspects positifs du milieu, dans une approche participative qui associe différents acteurs pour faire évoluer une situation.

Pour qu'elles permettent d'améliorer concrètement les conditions de vie en ville des femmes, les «marches exploratoires [4]» devraient réunir un groupe d'habitantes, des acteurs sociaux du quartier (animateurs des centres socioculturels, travailleurs sociaux hors murs), mais aussi des représentants des services communaux, notamment de l'urbanisme et de la sécurité. Cet outil facilite l'appropriation de l'espace public par les femmes, les implique concrètement dans les améliorations possibles pour leur sécurité, leur cadre de vie, et renforce leur compétence et leur légitimité par une approche démocratique et inclusive.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des marches exploratoires dans différents quartiers de la ville de Renens, afin de mettre en lumière les besoins spécifiques des femmes dans l'espace public et d'offrir des solutions concrètes aux problèmes qui seront identifiés par elles.

[1] Yves Raibaud, in *Le sexe des villes a deux boules*, Charlie Hebdo, 15 avril 2015 (<http://www.laure-daussy.fr/cv/portfolios/le-sexe-des-villes-a-deux-boules-charlie-hebdo>)

[2] Yves Raibaud, *La ville durable creuse les inégalités*, CNRS 2015 (<https://lejournal.cnrs.fr/billets/la-ville-durable-creuse-les-inegalites>)

[3] Centre d'écologie urbaine de Montréal, *Outils pour transformer sa ville, Marche exploratoire* (<http://www.ecologieurbaine.net/fr/outils-8-test/item/85-marche-exploratoire>)

[4] Comité interministériel des villes, *Guide méthodologique des marches exploratoires*, Cahiers pratiques hors-série, Editions du CIV (www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/sgciv-guidemarcheexploratoire.pdf)

M. le Président ouvre la discussion.

○ **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Monsieur le Président,

Chers Collègues,

Mesdames, Messieurs de la Municipalité,

Ce postulat est séduisant. Mais sur Renens de telles démarches ne sont pas novatrices, car pour d'autres types de population elles ont déjà eu lieu. Nous pouvons lire dans les rapports de gestion que le Service Gestion Urbaine et Développement durable, à la demande du groupe Aînés de Renens, a déjà effectué une démarche similaire.

Le groupe PLR rend attentif le Conseil communal et la Municipalité sur les moyens à déployer si le postulat devait être mis en place, tel quel avec autant d'employés communaux lors des visites.

C'est pourquoi le PLR demande que si ce postulat est transmis à la Municipalité de réaliser ces visites avec au grand maximum deux représentants communaux.

Merci.

○ **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Mesdames, Messieurs,

Cela devrait vous reconforter, les femmes prennent la parole ce soir! Cela démontre que les femmes ne sont pas si... et qu'elles n'ont pas besoin de...

Femmes en Marche tel est le titre du postulat, merci de le rappeler.

Les femmes sont en lutte depuis bien longtemps et le seront encore demain.

Rappelons que le droit de vote, le droit de choisir une maternité quand elle est désirée, le droit à la contraception, le droit d'avoir des crèches, le droit à l'égalité salariale, les revendications qui touchent au respect du corps, reconnaître qu'un viol est un crime ...et j'en passe ... ce sont les femmes qui se sont mobilisées et qui s'organisent pour les obtenir!

Les femmes connaissent bien les entraves que ce monde les oblige à surmonter.

De nombreuses enquêtes sociologiques les ont analysées et expliquées.

Renens ne va pas réinventer ce qui a déjà été fait et dit.

Ce sont les femmes qui vont et qui doivent se mobiliser à travers leurs associations et celles de leur ville, elles savent le faire, je vous le garantis.

La politique doit faire respecter le vivre ensemble en appliquant les lois, en aménageant des lieux conviviaux, en éclairant correctement les rues et les parkings, en promouvant une administration à l'écoute de tous et de toutes... et j'en passe.

La Fourmi rouge estime que ce postulat ne va pas faire avancer la cause des femmes dans la réalité et c'est ça qui compte!

C'est à nous toutes et tous d'œuvrer à l'égalité entre femmes et hommes, dans notre comportement et notre engagement de tous les jours.

Notre Assemblée le démontre, nous sommes des partis politiques et de nombreux n'arrivent même pas à mobiliser des femmes, alors que vous êtes des politiciens. Cela démontre que nous n'allons pas mobiliser par force les femmes. Les femmes, elles vont s'exprimer si elles ne se sentent pas en sécurité. Si elles ont des problèmes, des associations sont présentes, il y a même Femmes solidaires qui l'a fait.

Et comme dit, les aînés ont remarqués qu'il y avait des problèmes relatifs, entre autres, aux rampes et à des accès. Ils n'ont pas demandé à la Municipalité de faire un inventaire de ce qui n'allait pas, ce sont les aînés qui ont parcourus la Ville afin de faire un inventaire, pour dire où cela n'allait pas et communiqué ces points à la Municipalité. C'est de cette manière-là que les femmes se mobiliseront, ce n'est pas par le haut. Nous voyons bien que toutes les améliorations qui ont été faites, si les femmes ne les avaient pas mises en avant elles-mêmes, nous n'aurions rien obtenu.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

C'EST À LA MAJORITE QUE LE CLASSEMENT DU POSTULAT EST DEMANDÉ

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour

13. Questions, propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour et lève la séance en souhaitant à toutes et à tous un bon retour dans leur foyer.

La prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 21 juin 2018 à 19h00.**

Clôture de la séance à 21h11

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet